



succession avec compte bloqué

Par **danugo**, le **18/04/2012** à **10:57**

bonjour à tous,

actuellement ns sommes dans l'incertitude suite au décès de mon père qui avait un compte à son nom sans procuration, ce compte est bloqué ,comment va être réparti ce compte à la succession?

les héritiers se composent de:

ma mère qui a une donation au dernier survivant.

moi même qui suis la fille

mon frère décédé qui a eu 2 enfants, une fille majeure et un garçon majeur sous tutelle.

le notaire nous parle d'une décision du juge des tutelles qui doit intervenir .

merci de me renseigner et bien cordialement.